

**DELIBERATION N° 107/2011
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 11 mai 2011**

Compte financier agrégé de l'exercice 2010

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration approuve le compte financier agrégé de l'exercice 2010 des services centraux de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger et de ses établissements en gestion directe.

Le bilan de l'agence au 31 décembre 2010 est établi à **707 692 039,67 €**.

Le fond de roulement net s'élève à **209 452 582,86 €**.

Nombre de votants : **25**

Pour : **21**

Contre : 3

Abstentions : 1

Fait à Paris, le 11 mai 2011

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Christian MASSET